



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

**Maître  
174 rue de Courcelles  
75017 PARIS**

Affaire suivie par : AN

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le 14 avril 2025

Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que le stage volontaire de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 16 et 17 septembre 2024 a bien été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de un point, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour le ministère de l'Intérieur et par délégation,  
le chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire*